

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

RÈGLEMENT NUMÉRO 1293-24

RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 381 400,00 \$ POUR FINANCER LES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT DE 2024


Je soussignée, Me Sheena Ngalle Miano, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chelsea, certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1293-24 est de 6 330;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 644;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 3.

Par conséquent, je déclare

- que le règlement numéro 1293-24 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4^e jour de mars 2024.



Me Sheena Ngalle Miano
Directrice générale et greffière-trésorière